



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_04_0001

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation :
17/04/2026

Date d'affichage :
17/04/2026

**OBJET : Redevance
ENEDIS pour Occupation
du Domaine Public**

L'an deux mille vingt-six
le vingt quatre avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au club house de tennis en raison des travaux à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
NOULHIANE

Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT,
URBAIN, VANDENABEELE, VILLERET.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

Le Maire informe le conseil qu'ENEDIS a calculé le montant de la redevance
annuelle due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de
distribution et de transport d'électricité qui s'élève à 245.00 € et le montant de
la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers
de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité qui
s'élève à 49.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte ces montants et charge le Maire d'établir le titre de recette exécutoire.

Fait à Nançay, le 25 avril 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Murielle BOUGIS

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 27 avril 2026